

Mr Vital RENOND
504, Chemin Monthor
62520 LE TOUQUET

☎ 06.80.34.33.19

Le Touquet, le 26 Mars 2023

Mr le Président du Tribunal Administratif
5, rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59014 LILLE CEDEX

Dossier N° : E22000136/59

Mr le Président,

En réponse à votre courrier du 16/03/2023, vous trouverez, ci-dessous le complément aux motivations exprimées dans l'article 4 de mes conclusions et Avis motivé pour l'enquête publique sur le projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de BOUBERS.

Dans les pages 23 à 25, j'ai développé mes motivations d'ordre administratives et réglementaires. Effectivement je n'ai pas développé les motivations d'ordre personnelles de mon Avis Favorable avec une réserve sur le projet Eolien de BOUBERS les HESMOND.

En effet, de fortes, voire violentes tensions préalables au début de l'enquête publique, ont été observées durant la concertation préalable par des associations opposées aux projets éoliens en général, y compris à l'encontre de celui de BOUBERS.

Il y a eu de nombreux tracts et publications reprenant des conséquences erronées de la mise en place d'éoliennes en les transposant sur le projet de BOUBERS.

J'ai étudié point par point les éléments POUR et CONTRE le projet en complète objectivité. Je me suis rendu sur deux sites d'exploitation d'éoliennes dans des communes de même taille que celle de Boubers.

J'ai développé auprès des associations que j'ai rencontrées pendant et en dehors des permanences, ainsi qu'auprès du conseil municipal, les arguments factuels relatifs aux avantages et inconvénients, relevés sur d'autres projets déjà réalisés, dans des communes qui ont réalisées un ou plusieurs projets consécutifs.

Effectivement, je n'ai pas voulu développer mon avis personnel qui aurait pu être considéré comme non objectif mais j'ai porté à connaissance du public qui s'est présenté, les arguments qui m'ont conduit à conclure avec un avis favorable, à savoir :

Sur l'aspect Paysager :

Je considère que sur ce point sensible et très subjectif, il y a un phénomène d'accoutumance à observer dans les paysages des antennes, poteaux électriques, viaduc, éoliennes, qui tenue compte des exigences humaines de confort et de services sont devenues nécessaires.

De part l'implantation sur la commune de BOUBERS, des photos de drone que j'ai réalisées, l'impact m'est apparu acceptable.

Sur l'aspect Sonore et incidence sur la santé publique :

Après analyse des différentes nuisances relatives à l'éolien, les études réalisées et largement commentées dans le dossier d'enquête et dans les réponses aux observations du public, sur le site de BOUBERS,

Je considère que dans ce projet le risque est parfaitement encadré et maîtrisé.

Sur l'aspect énergétique :

Notre pays a connu des tensions énergétiques en termes de DISPONIBILITE et en termes d'AUGMENTATION des coûts.

En 2023 c'est une recette nette pour l'état de **19 milliards d'Euros** provenant de l'éolien qui financera en grande partie le bouclier tarifaire dont tous les particuliers et un certain nombre d'entreprises en bénéficient depuis sa mise en place.

La puissance des 4 éoliennes qui pourraient être installées à BOUBERS produirait l'équivalent d'au moins 18 éoliennes qui étaient installées il y a vingt ans.

Les sites de production d'électricité doivent être répartis sur tout le territoire, au plus près des utilisateurs afin de diminuer les pertes en ligne induites par le transport de l'électricité.

Sur la partie financière :

Au niveau de la commune qui ne vivra jamais du tourisme mais du rajeunissement de sa population et des services apportés aux plus anciens, la contribution du promoteur double pratiquement les recettes annuelles du budget de la commune.

Au niveau de la communauté d'agglomération ce sont des recettes trois fois plus importantes que celles de Boubers qui entre dans le budget.

Au niveau de l'ensemble des habitants de la commune, c'est un budget de 200 000€ à 220 000€ sur la durée du projet qui serait répartie sous forme de réduction du prix de l'électricité.

A ce sujet j'ai émis une réserve car la solution répondant aux exigences règlementaires et fiscales permettant d'utiliser ce budget en remise sur facture ne peut être mis en place actuellement avec tous les fournisseurs d'énergie. L'état agit auprès de ces fournisseurs afin de pouvoir généraliser cette possibilité.

Si cette possibilité n'aboutit pas, j'ai demandé dans le cadre de la réserve que ce budget ne soit pas "perdu" mais puisse être utilisé par la commune de Boubers pour des projets liés aux économies d'énergie.

Compte tenu des réponses et de l'engagement du promoteur qui a proposé plusieurs solutions à la Mairie pour l'utilisation alternative de ce budget, **cette réserve peut être levée.**

A titre personnel, en tant que citoyen et Commissaire Enquêteur, je confirme mon avis FAVORABLE au projet d'exploitation du parc éolien sur la commune de BOUBERS les HESMOND, objet de l'enquête publique citée en référence.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous estimeriez nécessaires,

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Vital RENOND,
Commissaire Enquêteur

